

## Thème 3 – étudier les divisions politiques du monde, les frontières

### Axe conclusif – Les frontières internes et externes de l'Union Européenne

#### I- Jalon 6 : Les enjeux de Schengen et du contrôle aux frontières : venir en Europe, passer la frontière p.186-187

##### Problématique : qui est contrôlé dans l'Union européenne et où ?

A) À l'échelle de l'espace Schengen, des frontières internes ouvertes aux citoyens européens (mais « refermables » selon le contexte) et des frontières externes fermées et très contrôlées aux non-ressortissants européens

Les accords de Schengen ont été signés au Luxembourg en juin 1985 supprimant les contrôles aux frontières internes et sont rentrés en application le 1<sup>er</sup> janvier 1995. 2 types de frontières : **Carte 1p186 et vidéo 1**

1- La plus grande et la plus intense aire de libre-circulation interne du monde : Les **frontières internes** de l'espace Schengen sont ouvertes : les contrôles des **citoyens européens** ont été déplacés à l'intérieur des pays. Attention, elles existent encore : les contrôles peuvent y être rétablis temporairement pour une durée maximale de 3 mois renouvelable mais uniquement en cas de danger pour la sécurité de l'espace : danger Hooligan à la coupe du monde de foot en Allemagne (2006), crise migratoire grave (2015), épisode terroriste (2015) ou pandémie de Covid-19 (2020). Cela a grandement **facilité** les **déplacements transfrontaliers légaux des citoyens de l'Union** (plus d'1 milliard/an) qui ne doivent plus attendre dans des bouchons un contrôle à une frontière interne. Passer une frontière interne se fait maintenant aussi rapidement que si on se déplaçait dans n'importe quelle ville ou campagne de France... L'acquis majeur de Schengen est donc la **mobilité interne** qui est grandement facilitée.

2- Les contrôles déplacés aux frontières externes de l'espace Schengen : Les **étrangers dont des clandestins** (non-citoyens de l'Union) sont contrôlés aux **frontières externes** de l'espace Schengen (qui ne correspond pas exactement à celles de l'Union) car l'Europe est **attractive** et entourée par **deux régions plus pauvres et plus instables** politiquement : Afrique du Nord (guerre au Mali) et Moyen-Orient (guerre en Syrie depuis 2011).

- Le tracé actuel de ces frontières externes est devenu **extrêmement long** : l'espace Schengen fait aujourd'hui 4,3 millions de km<sup>2</sup> pour environ 44 000 km de frontières maritimes et 8 000 km de frontières terrestres : comment surveiller cette immense espace externe ? Nous n'avons pas assez de garde-frontières communs => recours inégal mais nécessaire aux polices nationales.
- L'appartenance à l'espace Schengen dépend des capacités diverses des pays à contrôler leurs frontières externes : 26 pays dans l'espace Schengen dont :
  - **22 membres de l'Union Européenne** => 5 pays membres ou anciennement membres de l'Union ne sont pas dans l'espace Schengen soit par choix (Irlande et Royaume-Uni) soit parce qu'on a refusé leur adhésion car ces pays sont très exposés aux entrées clandestines et seraient peu capables de contrôler leurs frontières (Croatie, Chypre, Roumanie, Bulgarie).
  - On a accepté **4 pays non-membres de l'Union** mais qui ont été jugés prêts pour participer à Schengen (l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein) car capables de surveiller leurs frontières et/ou peu menacés par des migrations clandestines.
  - Les **îles ou archipels européens au Nord-Est de l'Afrique** appartiennent à cet espace comme les Canaries (Espagne), Madère (Portugal) et les Açores (Espagne) comme les îles et archipels européens de méditerranée comme les Baléares (Espagne) et Lampedusa (île italienne pourtant très proche de l'Afrique). Les enclaves espagnoles au Maroc (de Melilla et Ceuta) appartiennent à l'espace Schengen.
  - Les **territoires ultramarins** des pays de l'Union n'appartiennent pas à l'espace Schengen (ex : l'outre-mer français des Antilles ou la Guyane qui a des frontières avec le Surinam et le Brésil ce qui aurait été trop compliqué à contrôler).

3- Les **passages et les portes d'entrée externes** : à partir du moment où on a fixé des contrôles aux frontières externes, certains lieux devaient être plus contrôlés que d'autres tout simplement parce qu'ils étaient plus empruntés que d'autres.

a) Les **passages** à ces portes d'entrées :

- Les **entrées légales ultra-majoritaires** : plus de 200 millions d'entrées légales annuelles dont 116 millions par air (les aéroports sont donc en première ligne dans les entrées légales), 90 millions par terre et 16 millions par mer.
- Les **entrées illégales ultra-minoritaires** : le maximum a été enregistré en 2015 avec 1,8 million de tentatives de passage clandestin, en majorité (60%) venant par mer et 1/3 d'Afrique.

b) Les **2 types de portes d'entrée** :

- **Les portes d'entrée légales** : des **points nodaux** (aéroport de Roissy, le tunnel sous la Manche et les ports) : à la douane des aéroports européens deux entrées, une entrée notée « EU » en anglais (Union Européenne en français où on présente sa seule **carte d'identité** en tant que citoyen de l'Union) et une autre notée « non-EU » ou « All passports » (pour les citoyens non-membres de l'UE : ils présentent leur **passport**).

- **Les portes d'entrée illégales** : elles apparaissent avec la **carte des migrants morts**<sup>1</sup> en tentant de passer

- Certaines **frontières terrestres linéaires** comme l'Est de la Pologne qui est frontalière avec la Biélorussie et l'Ukraine ou la Finlande qui est frontalière avec la Russie... d'où entrent des éventuels migrants venant de l'Est (Biélorussie, Ukraine, Russie).
- La **méta-frontière maritime représentée par la méditerranée** où rentrent davantage de clandestins venus d'Afrique par le **Sud des péninsules italienne et espagnole** (**détroits** de Gibraltar entre Maroc et Espagne et du Bosphore en Turquie mais proche de la Grèce, les **enclaves espagnoles** de Ceuta et Melilla, ainsi que par des **îles** comme la Sicile ou Lampedusa, île italienne proche des côtes libyennes ou les Canaries (Espagne) ou Madère (Portugal) au Nord-Ouest de l'Afrique du Nord).

## **B) À l'échelle de l'Union, gérer la crise migratoire de 2015 :**

1- La conséquence logique des « printemps arabes » :

Après les printemps arabes (2011) les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont connu une période troublée politiquement avec des guerres (au Mali et en Syrie) : cela a augmenté l'**arrivée de migrants clandestins** avec un maximum en 2015 de 1,8 million de tentatives. Ces migrations devraient augmenter fortement dans le futur dans la mesure où l'Afrique sera le continent connaissant la **croissance démographique** la plus forte du monde.

2- Les solutions trouvées par l'Union pour stopper les clandestins :

a) Aux frontières externes :

- Ouverture de **centres de tri** (pour différencier les réfugiés politiques que nous devons accepter car leur vie est en danger dans leur pays de départ et les simples migrants économiques que l'on peut refouler et repérer des clandestins potentiellement **dangereux** grâce au système informatique européen fichant les étrangers dangereux, le **SIS** ou système d'information Schengen) dans des points stratégiques au Sud-Est de l'Union.

- **Signature avec la Turquie** (pays de transit des migrants syriens) d'un **accord en mars 2016** imposant à la Turquie de **fermer ses frontières avec la Syrie**, de **garder les réfugiés syriens sur son territoire** en échange d'une **aide européenne de 6 milliards d'euros** et d'une **promesse de réouverture de son dossier de candidature à l'entrée dans l'Union** ! Cet accord est d'ailleurs devenu un **moyen géopolitique de chantage sur l'Union Européenne**, la Turquie ouvrant à nouveau ses frontières en mars 2020 quand l'Union a critiqué son intervention militaire dans le Nord-Ouest de la Syrie.

- les effectifs de la police des frontières externes ou **Frontex** (ce qui signifie « frontières externes ») ont été augmenté : son budget a été augmenté.

---

<sup>1</sup> En 2014, les tentatives de passage se sont soldées par plus de 3 000 morts. Noyade première cause de mortalité.

b) Aux frontières internes :

- **Fermeture de certaines frontières internes** de l'espace Schengen (le premier pays à fermer sa frontière interne a été la France avec l'Italie à Vintimille en juin 2015, puis la Hongrie, la Slovénie, l'Allemagne, Autriche, Danemark, Pologne, Suède) pour empêcher les migrants rentrés clandestinement dans l'espace Schengen de se déplacer à l'intérieur de l'aire Schengen et

- **Construction de murs** : le premier mur a été construit par l'Autriche à ses frontières puis la Slovénie, la Croatie, la Grèce (avec la Turquie), la France à Calais ont suivi ce qui allonge la liste des murs européens (avant 2015, seuls les murs de Melilla et Ceuta existaient).

3- La remise en cause de l'unité de l'Union :

a) Deux conceptions opposées de l'accueil des migrants :

Les pays membres de l'Union sont divisés sur l'attitude à adopter à l'égard des migrants (ce qui remet en cause l'unité européenne et la poursuite du projet d'Union plus largement) : les pays qui sont favorables à l'accueil des migrants pensent qu'ils sont réfugiés politiques donc on ne peut pas les renvoyer dans leur pays, alors que les pays opposés à leur accueil définissent au contraire le migrant comme un immigré économique (ce qui autoriserait un renvoi) ; on peut distinguer trois attitudes, de la plus accueillante à la plus fermée :

b) Trois coalitions fractionnant l'Union :

- Les pays du Nord et de l'Ouest de l'Union : ils sont peu touchés par l'arrivée de migrants (car ils sont éloignés des portes d'entrée). Leur **population vieillit** (fécondité sous la barre des 2 comme l'Allemagne) : ils sont donc plutôt favorables à l'accueil (pour relancer leur fécondité) en considérant que beaucoup de migrants sont en réalité des réfugiés politiques et qu'il ne serait pas moral de les renvoyer. L'Allemagne a proposé en 2016 des **quotas de migrants à répartir en fonction de la population de chaque pays membre** (ces quotas ont été acceptés par la Commission mais pas appliqués par certains pays).

- Les pays du Sud de l'Union (Italie, Grèce et Espagne en tête) : en tant que péninsules s'avancant en mer méditerranée, ils font face à la majorité des entrées clandestines provenant d'Afrique du Nord par mer ; si leur position n'est pas opposée aux quotas (fécondité sous les 2), en revanche, ils demandent le **renforcement de la politique sécuritaire actuelle** : **fermeture plus efficace des frontières externes du Sud** de l'aire Schengen en **recrutant davantage des gardes-frontières**.

- Les pays de l'Est de l'Europe (dont le **Groupe de Visegrad** regroupant la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie) : ils ont des gouvernements d'**extrême-droite** ou qui en sont proches (Hongrie, Autriche, Pologne) ainsi qu'une **démographie dynamique** (fécondité égale ou supérieure à 2) ; ils refusent donc catégoriquement l'application des quotas (donc ils accueillent très peu de migrants comparativement aux autres pays) et ne respectent pas leurs quotas. Ils imposent la **construction de murs permanents**, critiquent l'Union tout en percevant des aides pour financer leur police aux frontières. La Hongrie a été condamné pour mauvais traitements (torture) sur des clandestins.

### C) À l'échelle mondiale, la politique européenne des passeports et des visas

L'acceptation du passeport (par l'Union) ne nécessite pas de demande préalable de séjour (qui pourrait être refusé) alors que le visa implique une demande de séjour (temporaire) qui peut être refusée. Une fois le délai du séjour dépassé, on devient expulsable.

1- Passeports avec les alliés traditionnels, démocratiques et stables : Avec les pays alliés (États-Unis, Australie, Canada...) ou proches de l'Union Européenne mais non-membres (Suisse) pour rentrer légalement dans l'espace Schengen, il suffit de présenter un simple **passeport**. Aucune démarche administrative en amont n'est nécessaire donc il est plus facile de voyager (en tant que **touriste** ou homme d'**affaires** par exemple) dans l'Union. Comme le passeport Schengen est très demandé, **Malte vend** (à des citoyens non-Européens qui souhaitent le devenir) **650 000 euros** sa citoyenneté !

2- Les visas avec les pays dictatoriaux, plus ou moins ennemis et géopolitiquement instables : Avec les pays tiers instables politiquement (pays d'Afrique centrale ou du Moyen-Orient) ou dictatoriaux (Biélorussie, Russie et en partie la Turquie) soit le **passeport étranger** est refusé ou il donne un droit de voyage très limité (le pire passeport du monde étant celui de la Somalie car on ne peut voyager que dans 28 pays alors que c'est 173 pays pour un passeport français). Soit il faut demander à l'espace Schengen un **visa temporaire** pour une courte durée (3 mois au maximum tous les 6 mois). C'est une autorisation administrative demandée longtemps à l'avance **pour raison de travail** et qui est souvent refusée.

3- Le système des visas a été assoupli pour deux pays :

- L'**Ukraine** qui s'est rapprochée de l'Union Européenne depuis qu'elle est en guerre contre la Russie : un citoyen ukrainien peut désormais rentrer dans l'espace Schengen avec son seul passeport.

- Les habitants de l'**enclave russe de Kaliningrad** (Kaliningrad est entourée par deux pays de l'Union, Pologne et Lituanie qu'il faut traverser pour se rendre dans le reste de la Russie) n'ont plus besoin de demander un visa pour aller en Russie.

## **II- Jalon 7 : Les espaces transfrontaliers intra-européens : passer et dépasser la frontière au quotidien**

### **A- Mobilités et différentiels transfrontaliers :**

#### **Dessiner schéma avec docs 4p191 et 4p193**

##### 1- Causes et conséquences des mobilités transfrontalières :

- L'intensité des mobilités dépend de l'intensité du différentiel de développement :

- **4p191** certes, le différentiel de **salaires** (3 fois plus élevés en Allemagne qu'en République tchèque) mais aussi les **aides sociales et familiales** éventuelles (versées aux tchèques même si les enfants ne vivent pas en Allemagne).
- **4p193** Le différentiel de **prix** (panier moyen polonais de 7 euros contre 9 euros en Lituanie => les Lituanais proches de la frontière polonaise vont faire leurs courses en Pologne). Il s'agit du **tourisme d'achat**.

- Les mobilités transfrontalières entraînent des surcoûts pour les pendulaires :

- Les **prix de l'immobilier** augmentent le long de la frontière ce qui tend à faire fuir les pendulaires dans l'intérieur (ce qui accroît leur futur temps de trajet).
- L'**augmentation du prix des carburants** renchérit le coût des déplacements.

##### 2- Localisation des mobilités :

a) En France, une intensité des mobilités de travail qui dépend de l'intensité du différentiel :

En France, l'intensité des flux dépend de l'intensité du différentiel (**carte des flux de travailleurs français transfrontaliers à étudier**) : les flux sont les plus nombreux au Nord-Est de la France (avec la Suisse, l'Allemagne, la Belgique...) là où les salaires proposés au-delà de la frontière sont les plus élevés. Dans le cas des Pyrénées espagnoles et de l'Italie, c'est le contraire, ce sont les Espagnols et les Italiens qui travaillent en France car nos salaires sont plus élevés.

b) En Europe, des mobilités en essor, surtout à l'Est :

- Il existe 2 millions de **travailleurs transfrontaliers** dans l'UE et c'est une tendance qui s'accélère partout en Europe (**doc 1p192**) mais la nouveauté est que cela concerne l'**Europe centrale et orientale** (car c'est là où le différentiel est sans doute le plus élevé notamment avec l'Allemagne) ; en Europe occidentale, le différentiel est sans doute moins élevé car les niveaux de vie sont plus uniformes.

### **B- La politique européenne de coopération transfrontalière : CM**

- Pour faciliter les coopérations transfrontalières, l'Union les a officialisé et aidé :

- Officialisé : la **convention de Madrid** de **1980** autorise les **collectivités territoriales** (régions, municipalités, intercommunalités) à créer des **institutions transfrontalières** (ex : l'Arc jurassien a un **Bureau**) mais ces institutions (à cheval entre deux pays) ne sont **pas élues** : elles sont **toujours cooptées** (des gens élus dans les pays respectifs puis nommés dans l'institution transfrontalière) car elles ne peuvent pas être supérieures aux institutions nationales élues.  
En **2006**, l'Union a unifié ces coopérations qui sont à des échelles différentes (des régions, des départements, des communes...) en créant un **cadre unique**, celui des **GECT (groupement européen de coopération territoriale)** : le terme générique est celui d'**Eurorégion**. En 2014, il existait plus de **150 Eurorégions**. Plus des 2/3 ont été créées au cours des 25 années précédentes.
- Aidé : A partir des **années 1990**, des **financements** créés et spécialement dédiés à la coopération entre les régions européennes. Ces fonds s'appellent **INTERREG**. On est passé en 2020 à **INTERREG VI** : les montants versés ont augmenté, 5,6 milliards d'euros pour INTERREG IV (entre 2007 et 2013) mais **12 milliards** pour INTERREG VI.

- Jusqu'aux années 1990, une coopération transfrontalière à l'**Ouest**. Après la **chute du rideau de fer en 1989-1990 et la fin de la Guerre Froide**, essor des coopérations à l'**Est**.